



Risques pour voyeurisme sous les jupes/piscines/rue

Par **Bulo**, le **11/04/2014** à **14:29**

Bonjour,

J'ai été arrêté le 22 mars 2014 parce que je filmais sous les jupes des filles. Ils ont saisi mon PC et mon I-Phone. Je filmais les fesses des filles dans la rue et sous les cabines de douche à la piscine et ce depuis 6/7 mois (je l'ai diffusé sur internet).

Je n'ai pas de casier judiciaire, un bon travail, je souffre d'une dépression (je suis suivi par un PSY depuis 7 ans). Je me suis laissé entrainer dans une spirale d'internet que je trouve aujourd'hui pitoyable et vulgaire.

Trois personnes ont porté plainte.

Je suis effondré et honteux.

Je n'ai toujours pas de nouvelle de la police et je ne sais pas ce qu'il va m'arriver.

Si quelqu'un à des réponses ou des conseils, j'apprécierai, meme si mon comportement ne mérite pas votre aide.

Merci

Par **Delit33**, le **12/04/2014** à **04:07**

Bonjour,

Qu'attendez vous des internautes? Je ne lis pas de question donc difficile de vous répondre...

cordialement

Par **janus2fr**, le **12/04/2014** à **11:01**

La question semble être dans le titre : Risques pour voyeurisme.

Selon la caractérisation des faits retenus, le risque est de 1 an de prison et 45000€ d'amende jusqu'à 3 ans de prison et 45000€ d'amende. Peines maximales...